

Encouragement de l'initiative privée et encadrement des jeunes promoteurs

La deuxième édition du Salon de la franchise «Tunis-Med Franchise» se tiendra du 1^{er} au 3 décembre 2010 à Tunis, sur le thème «La franchise pour contribuer à relever les défis de l'emploi», à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Tunis (Ccit), avec la collaboration de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica) et l'Association des chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée (Ascame).

Le contrat de franchise est un contrat par lequel le propriétaire d'une marque ou d'une enseigne commerciale accorde le droit de son exploitation à une personne physique ou morale dénommée franchisé, et ce, dans le but de procéder à la distribution de produits ou à la prestation de services moyennant une redevance.

Cette manifestation vise à encourager l'initiative privée, à assister et encadrer les jeunes promoteurs au moment de la création de leurs projets et à permettre aux entreprises tunisiennes d'établir des relations de partenariat dans le cadre de contrats de franchise, en plus de la consolidation de la coopération bilatérale et l'exportation des services.

M. Mounir Mouakher, président de la Ccit, a indiqué lors d'un point de presse, tenu, hier, à Tunis que cette édition a pour objectif de soutenir les efforts de l'Etat en matière de création d'emplois et de renforcement de la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs nationaux escomptés dans le domaine de l'emploi.

Il a fait savoir que le salon sera marqué par la participation de plusieurs entreprises méditerranéennes (Tunisie, France, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Espagne, Egypte, Liban) spécialisées dans les secteurs des services, de la communication, du prêt-à-porter, du tourisme, de la formation, de la santé, des industries alimentaires et de la puériculture.

Un plan d'action

M. Mouakher a rappelé, dans ce contexte, les efforts déployés pour encourager les entreprises tunisiennes à adhérer au système de contrats de franchise, au parcours de formation et d'encadrement. L'objectif est de créer des marques tunisiennes capables de conquérir les marchés extérieurs, notamment à la lumière des opportunités qu'offrent certains services, tels que les services de

l'huile d'olive.

Il a souligné qu'un plan d'action est en cours pour s'inspirer de l'expérience étrangère dans le domaine des contrats de franchise, notamment les expériences française et libanaise, tout en veillant à nouer des relations de partenariat avec les universités étrangères pour des contrats d'exploitation sous l'appellation d'origine.

Il a souligné que la 1^{re} édition du salon «Tunis Med Franchise» a permis la création de l'Association tunisienne des contrats de franchise.

M. Habib Dimassi, directeur général du commerce extérieur, a indiqué, de son côté, que tous les textes juridiques relatifs au contrat de franchise sont prêts, soulignant l'intérêt de recourir au contrat de franchise pour développer les activités et exporter les marques tunisiennes vers les marchés extérieurs.

Au programme de cette édition figure l'organisation d'une foire et des workshops sur le contrat de franchise, la formation des franchisés et des franchiseurs, outre des témoignages qui seront présentés par les entreprises qui ont des expériences dans le domaine de la franchise.